

RECOMMANDATIONS

Service de médecine professionnelle et préventive

Une situation d'épidémie impose une vigilance toute particulière dans l'intérêt des agents et des collectivités. L'employeur doit veiller à l'adaptation constante des mesures pour tenir compte du changement des circonstances.

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, la mise en place de mesures de protection et prévention renforcées suivantes doit être étudiées:

Sauf services essentiels* dont l'activité doit être maintenue, placer les agents en télétravail (boîte à outils disponible sur <http://www.teletravailler.fr/boite-outils/outils>)

- Etudier la possibilité d'une mise en œuvre sur une partie du temps de travail,
- Réorganiser les postes de travail,
- Rester en contact avec vos équipes, manager à distance, partager des fichiers,
- Organiser les réunions ou points sur l'avancée des dossiers en visioconférence,

Limiter au maximum les déplacements professionnels

- Réorganiser l'activité, les plannings,
- Favoriser l'utilisation des véhicules personnels, y compris pour les déplacements professionnels,
- Eviter le covoiturage,

Renforcer les mesures d'hygiène:

- Eviter l'utilisation des ascenseurs,
- Reculer le bureau de la banque d'accueil ou mettre une ligne de distanciation à plus d'un mètre,
- Désinfecter plusieurs fois par jour : banques d'accueil, claviers, téléphones. Mettre des produits désinfectant à disposition des agents (lingettes pré imprégnées, alcool à 90°, eau de javel ...),
- Retirer les magazines, plaquettes et brochures à disposition dans les halls ou salles d'attente,
- Fermer les salles de pause et inciter les agents à prendre leur déjeuner individuellement dans leur bureau,
- Inviter les agents à rester dans leur bureau et à communiquer par téléphone ou par mail dans les services,
- Si une personne signale avoir des symptômes, l'inviter à rentrer chez elle et prévenir les collègues ayant été à son contact dans les 15 jours précédents. Penser à désinfecter le poste et équipements de travail.

*** Police municipale, enlèvement des ordures ménagères, état civil, réquisition garde d'enfants, funérarium municipaux, service de traitement de l'eau, EHPAD et CCAS, restauration collective**

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :
0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15

